

DU TRETTÉ AU TRACTÉ. MEIGRET, RELU ET CORRIGÉ PAR ROBERT ESTIENNE

Cendrine Pagani-Naudet

BCL, UMR 6089, Nice Sophia-Antipolis

L'histoire de la grammaire française offre à sa naissance une redondance dans les titres, sur laquelle il convient de s'interroger. La première grammaire du français rédigée en français paraît en 1550 sous le titre *Le Tretté de la grammere francoeze*, elle est l'œuvre de Louis Meigret. Sept ans plus tard Robert Estienne fait publier à son tour un *Traicté de la grammaire françoise*. Singulière succession qui invite, quoi qu'on en ait, à comparer l'obscur grammairien lyonnais et l'« illustre typographe ». La critique reçoit aujourd'hui la grammaire de Robert Estienne comme une adaptation de l'œuvre de Louis Meigret longtemps réputée absconse et illisible. Du *Tretté* au *Traicté*, nous serions face un processus de transfert, avec tous les appauvrissements qui l'accompagnent certes, mais qui assure l'ancrage dans le champ du savoir d'un domaine en quête de légitimité. Robert Estienne participe du processus visant à imposer le français comme matière pouvant faire l'objet d'un enseignement spécifique, c'est-à-dire une discipline. Une telle lecture assure une sorte de compromis : Meigret fait figure de précurseur incompris et Robert Estienne de pédagogue avisé. Pour autant, l'entreprise de Robert Estienne ne consiste pas seulement à transposer un savoir : par son *Traicté*, il invertit en fait le projet de ses prédécesseurs et reconfigure l'objet de la grammaire française.

1. LES DEUX TRAITÉS

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, Robert Estienne a bénéficié de la considération des critiques, et suscité des portraits dithyrambiques, non dénués d'ingéniosité puisqu'ils parviennent à en faire à la fois un intellectuel désintéressé, travaillant « au soulagement de la jeunesse française »¹, et un habile homme d'affaires. Robert Estienne fut un grand imprimeur. À ce seul titre, on lui doit de précieuses éditions de textes anciens ou encore, en 1531, la première grammaire du français écrite par un Français, celle de Jacques Dubois dit Sylvius². Robert Estienne était aussi un érudit. Outre ses nombreuses traductions, ses presses livrent dans la première moitié du XVI^e siècle une œuvre de première importance dans l'histoire de la lexicographie française. Enfin il est l'auteur d'ouvrages pédagogiques qui en font « dans le quart de siècle pendant lequel il dirigea son imprimerie à Paris » « l'éditeur par excellence des escoliers »³. Lorsqu'en 1557 paraît à l'enseigne de l'Olivier, le *Traicté de la Grammaire françoise*, Robert Estienne, cédant à ses persécuteurs, s'est établi à Genève. L'ouvrage, traduit en latin dès l'année suivante⁴, puis réédité, a exercé une influence durable.

Léon Feugère en 1853 y voit encore un modèle d'organisation et de présentation : « simple, clair et judicieux, ce petit volume fut un des nombreux services rendus par Robert à l'enseignement. [...] Robert a préparé le règne de ces sages méthodes

¹ Robert Estienne, 1539, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Robert Estienne, Préface.

² Jacques Dubois, 1531, *In Linguam gallicam isagoge*, Paris, Robert Estienne.

³ Edgar Ewing Brandon, 1904, *Robert Estienne et le Dictionnaire français au XVI^e siècle*, Baltimore, J. H. Furst, Réimpr., Genève, Slatkine Reprints, 1967, p. 10.

⁴ *Gallicae grammaticae libellus*, Paris, Robert Estienne, Paris, 1558.

d'éducation que le siècle suivant introduisit dans nos écoles »⁵. Quant à Francis Wey, il déclare tout bonnement que Robert Estienne « créa presque la grammaire française »⁶. Il s'agit pour lui d'établir fermement la supériorité de Robert Estienne sur Louis Meigret, en voie de réhabilitation.

En effet, contrairement au célèbre humaniste, Louis Meigret a été plus controversé et surtout largement méconnu. Peu de témoignages subsistent sur cet auteur lyonnais, membre d'une famille éminente, sensible à la Réforme. « Il voulait qu'on écrivît comme on parlait. On lui a pris depuis quelques-unes de ses idées ; mais on lui a laissé son orthographe »⁷. Belle épitaphe déjà pour l'époque. Nul doute qu'aujourd'hui l'éloge serait un peu plus long. S'il publie à partir de 1530 des traductions, essentiellement à partir de textes latins, la postérité retient surtout deux traités : *Le Traité touchant la commune écriture* dans lequel Meigret expose ses positions en matière d'orthographe et *Le Tretté de la grammere francoeze*. Paru chez Chrétien Wechel en 1550, ce dernier sera entièrement rédigé selon le système révolutionnaire imaginé par son auteur, qui relance ainsi la controverse sur la « droite écriture ».

Il est communément admis que « l'hérésie orthographique »⁸ de Meigret a compromis la réception de sa grammaire. De fait, elle a été peu lue au-delà du XVI^e siècle. Quelle ironie pour celui qui proposait de rendre le français « lisible », grâce à une nouvelle écriture faisant « cadrer » les lettres à la prononciation. Il fallut les efforts de plusieurs savants et plus d'un siècle pour arriver à la reconnaissance complète de cet « immense grammairien »⁹. Écornant au passage la statue de Robert Estienne, jugé finalement médiocre linguiste, Livet, Brunot, Foerster qui en propose en 1888 une réédition¹⁰, affirment la valeur du *Tretté* mais sans inciter davantage à le lire. Manifestement le regain d'intérêt pour cet auteur doit beaucoup à la version modernisée qu'en offrit en 1980 F.-J. Hausmann¹¹. C'est en général cette édition qui est mentionnée dans les bibliographies à partir de cette date. Apparemment *Le Tretté* de Meigret exigeait une adaptation, ce que fut en son temps le *Traicté* de Robert Estienne, à savoir une révision raisonnable de l'ouvrage de Louis Meigret.

2. LE *TRAICTÉ* DE ROBERT ESTIENNE : UNE ADAPTATION DU *TRETTÉ* DE LOUIS MEIGRET

Dès l'abord, le titre semble offrir la garantie que moyennant un ajustement de la graphie, puisque que l'on passe du *Tretté* au *Traicté* – on trouvera là toute la matière de la grammaire de Meigret, qui est immédiatement mentionnée dans l'Avis au lecteur. Robert Estienne déclare en effet sa dette à l'égard de Louis Meigret et de Sylvius.

Pourtât que plusieurs desirans auoir ample cognoissance de nostre langue Françoise, se sont plains a nous de ce qu'ils ne pouoyent aiesider de la Grammaire Françoise de Maistre Lois Maigret (a cause des grans changemens qu'ils y voyoyt, fort contraires a ce qu'ils en auoyent ia apprins, principalement quant a la droicte escripture) ne de l'Introduction a la langue Françoise composee par M. Iaques Syluius medecin (pourtât que souët il a meslé des mots de Picar die dont il estoit) Nous ayans diligemnt leu les deux susdicts autheurs, (qui pour certain ont traicté doctement, pour la plus part, ce qu'ils aütrepris) auons fait vng recueil, principalement de ce que nous auons veu accorder a ce que nous auions le tēps passé

⁵ Léon Feugère, 1853, « R. Estienne, imprimeur et écrivain », *Revue contemporaine*, VI, p. 199-200.

⁶ Francis Alphonse Wey, 1848, *Histoire des révolutions du langage en France*, Paris, Firmin Didot Frères, p. 384.

⁷ Louis Audiat, 1868, *Bernard Palissy et l'alchimie*, Paris, Didier & Cie, p. 366.

⁸ F. A. Wey, *op. cit.*, p. 302.

⁹ Jean-Claude Chevalier, 1994, *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF.

¹⁰ Wendelin Foerster, *Le Tretté de la Grammaire francoeze*, Heilbronn, Gebr. Henninger.

¹¹ Franz-Josef Hausmann, 1980b, *Le Traicté de la grammaire française*, Tübingen, Narr.

apprins des plus scauãs en nostre langue, qui auoyent tout le temps de leur vie hantés Cours de France, tant du Roy que de son Parlement a Paris, aussi sa Chancellerie & Châbre des cõptes : esquels lieux le langage sescrit & se pronõce en plus grande pureté qu'en tous autres. Et le tout auons mis par ordre, & traicte a la maniere des Grammaires Latines, le plus clerment & facilement qu'auons peu: Laquelle chose pourra beaucoup seruir principalement a ceulx qui saident de nos Dictionnaires Latinfrãcois, & Francoislain, & sentremettent de traduire de Latin en Francois.¹²

« Choix des autorités et correction de textes »¹³ : cet avis au lecteur renoue avec les déclarations et les principes qui avaient guidé le lexicographe dans l'élaboration de ses dictionnaires : c'est pour la grammaire comme pour le lexique le constat d'insuffisance de ses prédécesseurs qui lui commande, pour le bien de tous, si ce n'est de faire œuvre nouvelle, du moins d'améliorer celles qui existent.

Nous laissons pour l'heure de côté tout ce que Robert Estienne – et Meigret lui-même – doivent à Jacques Dubois pour nous concentrer sur la confrontation des deux traités de 1550 et de 1557. Ce n'est pas une découverte : les emprunts directs sont nombreux. Robert Estienne cite par pans entiers le texte de 1550, qu'il lui arrive de reproduire terme à terme, pour peu que cela n'entre pas en contradiction avec ses propres convictions linguistiques. Ces emprunts s'accompagnent néanmoins d'aménagements considérables. Ainsi la distance est manifeste dans les premières pages : la description des voix devient chez Estienne la description des lettres. A la fin du traité, le chapitre que Meigret consacrait à la prosodie laisse place à un chapitre sur la mutation des lettres, qui correspond au principal emprunt à Jacques Dubois. Nous reviendrons sur ces abandons qui constituent un véritable retournement du projet de Louis Meigret. Souvent, Robert Estienne découpe et recompose le texte de ce dernier. Pour le chapitre du nom, une allégeance au latin bien plus prononcée que chez Louis Meigret le conduit ainsi à proposer des tableaux de déclinaisons que Meigret récuse. Le sort de l'article s'en trouve aussi modifié : alors qu'il est la première partie du langage qu'étudie Meigret¹⁴, sa description est annexée aux déclinaisons du nom chez Estienne :

Articles sont petits mots d'une syllabe faisans un mot, desquels on se sert pour donner à cognoistre les cas des Latins. (p. 18)

Bien sûr Robert Estienne n'emprunte pas tout. Il lui arrive de s'appuyer sur ses propres ouvrages jadis consacrés au latin. Certains chapitres sont ainsi le résultat d'une sorte de montage. A titre d'exemple, on peut se reporter aux lignes sur le subjonctif :

La quarte manière s'appelle Conjonctive, ou Subjonctive: quand on parle avec cause ou condition, & qu'il y a deux modes & manières jointes ensemble pour faire sentence parfaite. comme si je dis, *Quand je l'aurai dit*, la sentence n'est pas parfaite, si je n'ajoute quelque chose, comme, *tu le sauras*, ou semblable. *Pourquoi l'aimeroye je, vu qu'il ne me fit jamais que mal?* (p. 34)

Dans ce développement, il recycle un texte de 1540 (*Les huit parties d'oraison*), et un exemple dont il ne retient pour le *Traicté* que la traduction française :

La quarte quand on parle avec cause ou condition : quand il y a deux manières jointes ensemble : comme *Cum dixero tibi, scies. Quand je te l'aurai dit tu comprendras.*

L'autre exemple lui vient de Meigret :

¹² Robert Estienne, 1557, *Traicté de la Grammaire françoise*, Paris, R. Estienne. p. 3-4.

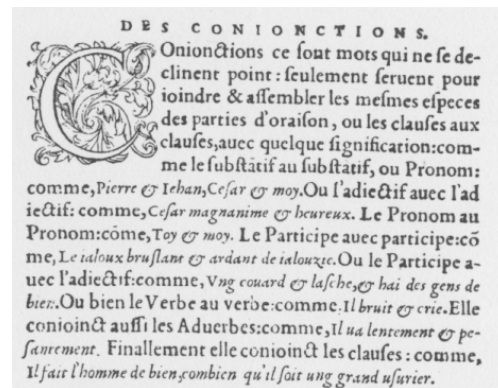
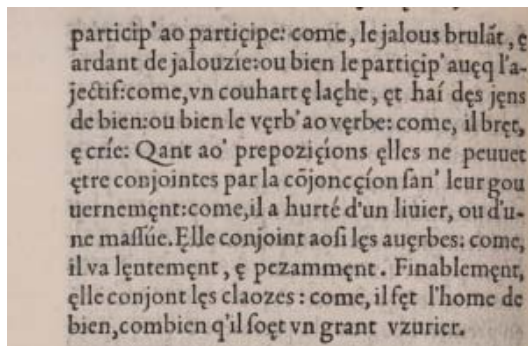
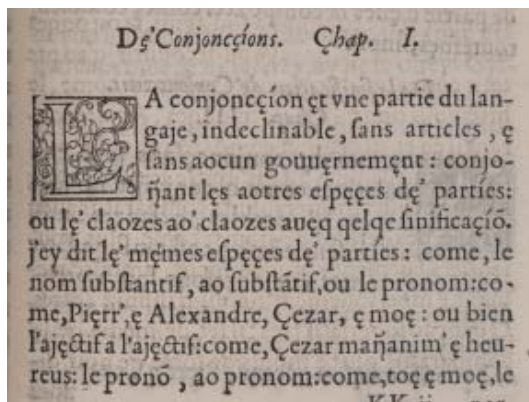
¹³ E. E. Brandon, *op. cit.*, p. 55.

¹⁴ « Avant que de vider rien des huit parties, nous dépêcherons les articles », L. Meigret, 1550, *Le Tretté de la grammere francoeze*, Paris, C. Wechel, f° 19b. Nous citons d'après l'édition de 1550, (Slatkine Reprints 1970), transcrite en orthographe moderne.

Mais si je dis comment l'aimeroye je ? le sens dépend de quelque autre cause : comme vu qu'il ne me fit jamais que mal, si je l'aime jamais, qu'on me tienne pour méchant. Si je lui eusse fait déplaisir, il eût eu cause de me haïr. (f°71b)

Cette stratégie de recomposition prévaut pour le chapitre sur le verbe. Robert Estienne, soucieux de rester conforme à l'ordre des grammaires latines, doit repenser l'organisation de son autre modèle. Meigret abordait modes et temps dans un chapitre commun, « Des temps des verbes et des modes », et commençait par décrire les temps. Robert Estienne replace le mode en tête et lui consacre une section autonome. L'ouvrage gagne en clarté mais le désordre imputé à Meigret avait ses avantages : l'absence de section autonome pour le mode permettait d'en éluder la définition et d'interpréter les formes verbales avec plus de souplesse.

Pour répondre à ses engagements – mettre en ordre « le plus clairement et facilement » que cela est possible – Robert Estienne doit aussi ajuster le texte d'un point de vue matériel. La qualité typographique de sa grammaire a été régulièrement signalée. Observons donc pour apprécier le travail accompli par Robert Estienne deux chapitres assez proches – celui que nos auteurs consacrent à la conjonction (ci-dessous, à gauche le texte de L. Meigret, f°130a-130b, à droite le texte de R. Estienne, p. 82) :



DES ACCIDENS DES CONICTIONS.

Il eschet a la ConiCTION deux accidens, a scauoir Figure & signification.

Figure.

Les conionctions sont aucunesfois de simple figure : come Er, Ou, Ne, Mais, Que. Il en y a d'autres qui sont composees : come Combien, Toutefois, Sinon.

Signification.

Aucunes des Conionctions sont copulatiues qui ioignent non seulement les vocables & clauses, mais aussi le sens : come Er, Aussi, Ainsi que. Et combien que toutes conionctions, en les prenant en termes generaux, soyent copulatiues, nous appelons ici celles copulatiues qui ioignent le sens avec confirmation. come, Pierre & Cezar sont hommes. Tu as este a Rome, aussi ay ie. Je fay tout ainsi que tu fais.

Il en y a vne disionctiue du sens, combien qu'elle conioigne les vocables ou clauses : come, Cezar ou Pompee.

On voit comment Robert Estienne procède :

- Citation : les emprunts à Louis Meigret sont visibles, notamment pour les exemples. Pour la définition, Robert Estienne reprend celle qu'il

proposait dans sa description des *Huit parties du discours*, mais il l'accommode d'une nuance essentielle qu'il doit à Meigret : « les mêmes espèces ».

- Transcription : pour rendre le texte accessible à un public épouvanté par les réformes de Louis Meigret, Robert Estienne revient « à l'orthographe la plus commune et mieux reçue ».
- Mise en page : sur ce point le *Traité* fait honneur à l'enseigne de l'Olivier, à sa réputation d'élégance et de clarté. Robert Estienne distingue par l'italique les exemples et le commentaire grammatical. La page est aérée par la multiplication des sections et des paragraphes. Notons que ces aménagements sont les mêmes que ceux opérés par Hausmann pour son édition modernisée : « subdivision des chapitres », « distinction typographique des exemples », « retranscription du texte dans l'orthographe moderne »¹⁵.

Mais si le *Traité* de Robert Estienne est si agréable à lire, ce n'est pas seulement une affaire de mise en page. Robert Estienne a aussi considérablement élagué, prévenant ainsi tout ce qui risquait de faire de la lecture une fatigue. Il supprime par exemple tous les chapitres consacrés à la formation des temps. Robert Estienne ne retient que les tableaux de conjugaisons. Disparaissent aussi les digressions¹⁶, ces développements qui faisaient « la riche et diverse étoffe » du texte de Meigret, « entreprise haute et magnifique »¹⁷ précisément dans ces moments où la description cède à la dispute et à la démonstration. Ainsi le plan dicté par la tradition était assez peu contraignant, souvent trahi : la grammaire de Meigret se lit selon les linéaments de sa pensée. En l'absence de table et d'index, le lecteur doit accepter de le suivre et avec lui de « s'égarer parmi les ronces »¹⁸. Le livre de Robert Estienne est au contraire conçu comme un outil dans lequel l'usager doit aisément trouver son chemin. Les ré-agencements facilitent la lecture morcelée : par exemple en privilégiant un classement alphabétique dans le chapitre sur la préposition.

Ce faisant, le *Traité* de 1557 perd toute dimension polémique. En 1550, Meigret livrait un traité, non pas seulement un exposé systématique sur les principes de la langue mais c'est aussi une discussion sur la grammaire du français, une recherche de conventions établies par le débat. Louis Meigret ne procède pas à ce masquage si caractéristique de « l'Éternel grammairien »¹⁹. Il recourt massivement à la première personne :

Connaissez donc, messieurs, que mon écriture n'est pas faite de ma seule fantaisie et que je l'ai poursuivie selon l'ancienne et simple observation des lettres. (f° 15a)

Entendez toutefois que je parle toujours selon l'usage de la prononciation et non pas selon ce superstitieux abus de l'écriture qui n'épargne pas les lettres et qui, d'une grande prodigalité, fait du cuir d'autrui large courroie. (f° 16a-16b)

De tels éclats de voix sont bien rares chez Robert Estienne. A l'exception d'un passage où il doit justifier son orthographe de *ung* :

¹⁵ F.-J. Hausmann, *Le Traité de la Grammaire française*, « Principes de l'édition du texte », XVI.

¹⁶ Par exemple, au sein du chapitre consacré au participe, Louis Meigret reprend la controverse sur l'orthographe et l'étymologie : « Je m'émerveille bien qu'il ne s'en trouve quelqu'un qui débattre *ai, as, a, avons, avez, ont* : vu que l'avons trop étrangé de *habeo*, duquel on dit que nous l'avons tiré. Suivant la superstition desquels nous dussions dire *je habe, tu habes, il habe, habons, habez, ils habent* », f° 104b.

¹⁷ Ramus, 1572, *Grammaire de Pierre de La Ramée*, Paris, André Wechel, préface.

¹⁸ F. A. Wey, *op. cit.*, p. 297.

¹⁹ Alain Berrendonner, 1982, *L'Éternel grammairien*, Berne, Francfort, Peter Lang.

Je ne veux être contentieux, qu'ils écrivent *un*, et moi *ung*. Ils ont qui les suivent, et je m'arrête aux anciens savants qui en savaient plus que nous. (p. 7)

Robert Estienne adopte plutôt le ton neutre, impersonnel du manuel, style adapté à la gravité des vérités qu'il profère.

Ce qui plus profondément encore signe le projet de l'auteur, de faire un ouvrage didactique, c'est qu'il supprime le doute, l'incomplétude partout où ils menaçaient de manifester la fragilité du système. Sont effacées les réserves, les marques d'incertitude dont Meigret émaillait son texte : « je n'en ai point de connaissance », « je crois », « que je sache », « comme je pense », « je ne sais s'il y en d'autres ». Il s'agit pas de clauses de style ou de précautions oratoires : elles sont constitutives d'un type de discours. Meigret cherche la controverse, il inscrit son ouvrage dans un processus de « rectification discursive »²⁰ :

Si donc j'ai fait faute, elle est publique: la répréhension donc devra être de même par vives raisons et non pas sous la cheminée en Francarchier de Bagnolet, par injures: attendu que toutes choses qu'on veut corrompre, ne le peuvent être que par leurs contraires. Et pour tant toute doctrine, soit fausse ou vraie, doit être combattue par contraire doctrine: car la conséquence n'est pas bonne, tout le monde ou la plus grande partie médit d'une doctrine que conséquemment elle soit fausse: ni [et] que celui qui la tient, la doive laisser. Mais alors sera-t-il prêt à se rendre ou pour le moins contraint de tacitement confesser son abus, quand il verra ses principes renversés par vifs arguments. (f°7a)

Ce qu'il énonce dans sa grammaire apparaît comme le résultat d'un raisonnement dont il assume l'entière responsabilité. En témoignent des expressions comme « je conclus que », « je le prouverai ». Robert Estienne s'en tient pour sa part à l'énoncé clarifié du résultat. Il délivre un discours plus ferme, plus définitif, délivré des « faits inconfortables », c'est un savoir stabilisé. Les listes sont fermées, plus de discussion. Aussi conclut-il sa grammaire « estimant que ce qui est dit pourra grandement suffire ». Voilà comment « les professeurs remplacent les découvertes par des leçons »²¹.

Cette transposition contribue néanmoins à imposer ce qui en 1550 était encore soumis à discussion. Robert Estienne couvre de son autorité, presque indiscutable déjà à l'époque, la légitimité d'un projet : écrire une grammaire du français en français. En outre il confère aux affirmations de Meigret, en les reprenant à son compte et en les adaptant au lectorat, une valeur objective, elles deviennent un socle de vérités, de principes, susceptibles d'être repris pour constituer la matière des manuels qui viendront après lui. La stabilisation des savoirs consacre donc la dignité même du français comme langue normée, réglée. Du *Tretté* au *Traicté*, c'est un passage qui a tout l'air de sanctionner une conquête. Cette dimension compense largement « l'inertie des idées ».

3. AU-DELÀ DU LIVRE DE CLASSE

À ce stade de notre étude, on pourrait s'en tenir là et rendre hommage à Robert Estienne d'avoir très modestement cherché à se rendre utile sans entrer dans les querelles linguistiques : il paraît que ce serait lui tenter un faux procès que de constater la pauvreté de la réflexion grammaticale puisque son intention déclarée n'était pas de faire œuvre de linguiste. Je suis assez prête à rendre ce genre d'hommage, mais il faut prêter davantage à Robert Estienne. Une grammaire assez médiocre, conçue pour le bien-être des écoliers peut-elle sanctionner l'œuvre immense de toute une vie ?

²⁰ Gaston Bachelard, *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, p. 289.

²¹ G. Bachelard, *op. cit.*, p. 295.

Robert Estienne mérite mieux que notre complaisance. Et puis ce compromis, qui veut soustraire le *Traicté* à notre sévérité, oublie de répondre à deux questions, très naïves, qui concernent le moment choisi par Robert Estienne pour publier sa grammaire, et le titre qu'il lui a donné. Que Robert Estienne ait attendu 1557 pour publier une grammaire apparemment si nécessaire au bien public ne laisse pas de m'étonner. On sait que Robert Estienne a commencé sa carrière par des ouvrages de pédagogie. C'est même ce qui a fait la spécificité de sa maison parisienne. Mais en 1557, exilé à Genève il ne se préoccupe plus guère de ce genre d'ouvrages : « plus d'éditions des classiques latins », explique Brandon, « plus de livres de classe [...]. A Genève, Robert Estienne s'adonna presque exclusivement à l'impression des Écritures Saintes et des livres de Théologie protestante »²². Que vient faire dans cette production « un livre de classe » même « très utile » ? Finalement dans toute la carrière de Robert Estienne, ce *Traité de la grammaire française* est presque de trop. C'est un peu l'avis de Charles Beaulieux : il fallait selon lui que Robert Estienne fût bien fatigué ou bien malade pour avoir produit cette « accumulation de bévues incroyables », cette grammaire, si « inférieure à ses autres travaux »²³.

D'ailleurs pour satisfaire ce besoin soudain de dispenser sa science grammaticale, Robert Estienne devait-il nécessairement se retrancher derrière les autorités de Dubois et de Meigret et emprunter si largement à ce dernier, au risque d'entacher du soupçon d'incompétence toute une carrière au service de l'érudition ? Il avait suffisamment écrit sur la langue française²⁴. Ses ouvrages, pour être destinés à faciliter l'apprentissage du latin, en avaient déjà abordé de nombreux aspects. Et pourquoi rédiger ce traité en français ? Pour affirmer la dignité du français, dira-t-on. Reste une légère incohérence du projet, que viendra corriger la traduction latine de 1558 : l'avis au lecteur se donne pour destinataires des personnes désireuses d'apprendre le français et celles qui se mêlent de traduire des textes latins en français.

Quand bien même on tiendrait pour négligeables et secondaires ces questions, demeure celle du titre. Pourquoi afficher sa dette en reprenant l'intitulé de Meigret ? Évidemment c'est un bel argument publicitaire. C'est une manière d'attirer le lecteur dès le seuil de l'ouvrage et de se placer sur un marché en quelque sorte. Robert Estienne est imprimeur, donc aussi quelque peu homme d'affaires²⁵. Sans tomber dans ce genre de considérations commerciales, il me semble qu'il y a là une intention stratégique, d'une efficacité que la postérité a prouvée. On ne pouvait pas mieux enterrer Meigret et ses projets de réforme. Il ne faut pas sous évaluer le signal que constitue ce titre : on passe du *Trette* au *Traicté*. Cette orthographe revendique la superfluité des lettres motivée par l'étymologie, que dénonçait vigoureusement Meigret.

Ce que propose Robert Estienne, c'est un ouvrage de substitution à celui de Louis Meigret, réputé illisible. Il s'attache en tous cas et avec quel succès à nous en convaincre. Ce faisant Robert Estienne prive l'orthographe réformée d'un véhicule important. La grammaire de Louis Meigret s'inscrit dans le débat sur la droite écriture : elle seule, avec la traduction du *Menteur* parue la même année, elle seule « illustre » – dans tous les sens du terme – les positions réformistes de Meigret. Ce dernier applique son programme de rénovation orthographique dans un ouvrage qui doit servir à

²² E. E. Brandon, *op. cit.* p. 22.

²³ Charles Beaulieux, 1955, *Robert Estienne a fait du "praticianisme", système factice une réalité*, Complément du tome 1 de *L'Histoire de l'orthographe française*, Paris, M. Didier, 1927, p. 34.

²⁴ *La manière de tourner en langue françoise les verbes* (1532), *De gallica verborum declinatione* (1540), *La manière de tourner toutes espèces de noms latins en nostre langue francoyse* (1540), *Les déclinaisons des noms et verbes* (1546), *Les mots français selon l'ordre des lettres* (1544).

²⁵ « On doit toujours tenir compte du double rôle d'Estienne : celui d'érudit et celui d'homme d'affaires », E. E. Brandon, *op. cit.*, p. 50.

l'apprentissage de la langue. Et qui jouit en outre du prestige d'être pionnier en ce domaine puisque c'est la première grammaire rédigée en français.

Robert Estienne prétend dans son *Avis au lecteur* vouloir rester en dehors de ces querelles, « nous n'en voulons pourtant débattre », dit-il. Or n'est-ce pas prendre position que de perpétuer l'orthographe traditionnelle, en se réclamant des anciens et du Parlement ? La grammaire de Robert Estienne est sa contribution dans le débat sur l'orthographe. C'est dans cette perspective que Francis Wey et Charles Beaulieux, aux avis par ailleurs si divergents, ont compris sa grammaire. Cette lecture fait plus d'honneur au *Traicté* de Robert Estienne que celle qui lui concède seulement quelque vertu pédagogique. Ainsi pour Charles Beaulieux, c'est « en s'opposant » aux publications des réformistes que Robert Estienne « publia sa Grammaire en 1557 où il exposait sa doctrine orthographique »²⁶, « cette grossière orthographe », système « factice, empirique laissant la langue complètement de côté ». On voit que Charles Beaulieux ne s'embarrasse guère de nuances. Pourtant que fait Robert Estienne sinon invertir le projet de Meigret ? En se concentrant sur l'écrit, il laisse de côté la langue. C'est une révolution qu'opère Robert Estienne. En même temps qu'il vide la grammaire de Louis Meigret de ce qui en faisant un discours dynamique, il en efface ce qui en faisait une grammaire attentive à la langue effectivement parlée. Les premières lignes de son traité en sont un signe clair. Quand Louis Meigret décrit les voix :

Or quant aux voyelles je trouve que la langue en a jusqu'au nombre de sept, si diverses entre elles que l'une ne peut être prononcée pour l'autre sans manifeste offense pour l'oreille. (f°6b)

Robert Estienne, professionnel du livre, recense les lettres de l'alphabet, commente la typographie :

En nostre langue Francoise nous auons vingt & deux lettres, lesquelles nous diuisions comme les Latins, en deux parties:, en Voyelles & Consonantes. Les Voyelles sont lettres qui seules prononcees, font vne voix & vng son: & sont cinq en nombre, *a e i o u*. Les Consonâtes sont lettres qui ne peuuent estre prononcees seules sans voyelles, avec lesquelles voyelles rendent vng son: & sont celles ci, *b c d f g h l m n p q r s t x y z*.

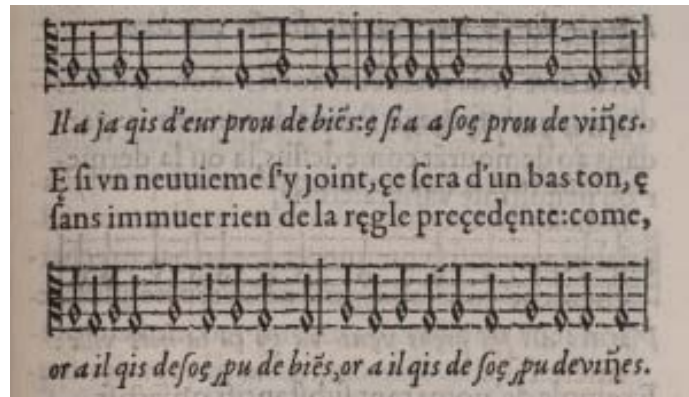
Nous auons forme de lettres particulieres, approchantes assez pres de celles des Italiques, mais elles ne sont point ainsi couchees sur le deuant, ains sont droictes comme les Romaines & plus grasses, le corps des lettres est court, les iambes & les testes longues. (p. 5)

Louis Meigret réfléchit à la meilleure façon de transcrire les sons, Robert Estienne explique comment chaque lettre se prononce.

La question de la « droite écriture » détermine donc une posture face à l'objet linguistique. Pour Meigret, la langue se parle, la langue s'entend, la langue « sonne ». Le jugement de grammaticalité se fait donc aussi au niveau de la performance orale, de « l'oreille ». Voilà pourquoi Meigret est si attentif à la prosodie, et en propose une description, essentiellement – mais pas totalement – consignée dans les dernières pages de son *Tretté*²⁷. L'aspect le plus spectaculaire de cette analyse consiste dans ces portées musicales destinées à modéliser l'intonation.

²⁶ C. Beaulieux, *op. cit.*, p. 33.

²⁷ « Des accents ou tons des syllabes & diction », f°132-139. Pour une présentation plus détaillée, voir C. Pagani-Naudet, 2009, « Grammaire et prosodie dans Le Tretté de la grammere francoeze de Louis Meigret, Grammaire et prosodie », *Grammaire et Prosodie*, D. Roulland éd., Presses Universitaires de Rennes.



Robert Estienne ne retient pas cette description dans son *Traicté*. Elle est incompatible avec sa propre perspective. Et Feugère a raison d'affirmer que son *Traité* inaugure le règne des « sages méthodes », car il instaure la priorité de l'écrit sur l'oral. Il inaugure le règne de cette circularité tant reprochée au grammairien : le repli sur le monde du livre, d'ailleurs sa grammaire renvoie à son dictionnaire, un dictionnaire qui recense un lexique en partie issu de traductions et non de l'usage vivant.

Autre chose pour le present ne dirons de nostre langue Francoise, estimans que ce qui est dict, pourra grandement suffire quant a ce qui appartient a la Grammaire. Ce qui pourroit rester, a scauoir comment chasque mot se doit escrire, & les plus communes manieres de parler Frācois, se trouueront au petit Dictionnaire Francois Latin, que nous auons imprimé ceste presente annee M. D. LVII. auquel ceste partie de Grammaire defailloit pour l'accomplissement d'iceluy. (p. 110)

Ainsi le *Traicté* est bien plus qu'une vulgarisation. Sous couvert de prolonger et d'amender l'œuvre de ses prédécesseurs, il reconfigure l'objet de la grammaire, en affirmant le primat de l'écrit. La postérité a lu son traité comme un substitut au texte de Meigret, qui cessa d'être lu. On doit rendre cet hommage à F.-J. Hausmann d'avoir relancé l'intérêt des linguistes et du public en proposant une version modernisée du *Tretté*. Mais on y perd la cohérence d'un projet. On entretient aussi l'idée qu'un amendement de notre code graphique est irréalisable. Ce combat-là, Meigret l'a perdu, à moins qu'on ne s'efforce de le lire dans sa version originale, pour s'apercevoir qu'elle est finalement « lisible ». Mais peut-être est-ce encore là un parti pris, l'œuvre de Meigret étant de ces grands textes qui ne laissent pas indifférent.

BIBLIOGRAPHIE

BACHELARD, Gaston (1938). *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.

BEAULIEUX, Charles (1955). « Robert Estienne a fait du "praticianisme", système factice une réalité », (Complément du Tome I de *L'Histoire de l'orthographe française*, 1927), Paris, Didier.

BRANDON, Edgar Ewing (1904). *Robert Estienne et le Dictionnaire français au XVI^e siècle*, Baltimore, J. H. Furst, Réimpr., Slatkine Reprints, Genève, 1967.

BRUNOT, Ferdinand (1906). *Histoire de la langue française*, T. II. « Le seizième siècle », Paris, Armand Colin.

- CHEVALIER, J.-Cl. (1994). *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF.
- DELESALLE, Simone & MAZIÈRE, Francine (2003). « Meigret, la langue française et la tradition grammaticale » in Gérard Defaux (dir.), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS édition.
- DEMAIZIÈRE, Colette (2003). *Traicté de la grammaire françoise, 1557*, Robert Estienne ; édition commentée par Colette DEMAZIÈRE, Paris, Champion.
- ESTIENNE, R., Traités de grammaire [Traicté de la grammaire françoise (1557), La manière de tourner en langue françoise les verbes (1532). De gallica verborum declinatione (1540). La manière de tourner toutes espèces de noms latins en nostre langue francoyse (1540). Les déclinaisons des noms et verbes (1546). Les mots françois selon l'ordre des lettres (1544)] par Robert Estienne, Genève, Slatkine Reprints.
- FEUGÈRE, Léon (1853). « R. Estienne, imprimeur et écrivain », *Revue contemporaine*, VI, 186-204.
- HAUSMANN, Franz Josef (1980a). *Louis Meigret, Humaniste et linguiste*, Tübingen, G. Narr.
- HAUSMANN, Franz Josef (1980b). *Le Traité de la grammaire française (1550), Le menteur de Lucien. Aux lecteurs (1548)*, Louis Meigret. Édition établie selon l'orthographe moderne, Tübingen, G. Narr.
- LIVET, Charles-Louis (1859). *La grammaire française et les grammairiens du XVI^e siècle*, Paris, Didier et C^{ie}, A. Durand.
- MEIGRET, Louis (1542). *Traicté touchant le commun usage de l'escriture françoise*, Paris, Denis Janot.
- MEIGRET, Louis (1550). *Tretté de grammere françoetze*, Paris, C. Wechel.
- PAGANI-NAUDET, Cendrine (2009). « Grammaire et prosodie dans *Le Tretté de la grammere françoetze* de Louis Meigret, Grammaire et prosodie », *Grammaire et Prosodie*, D. Roulland éd., Presses Universitaires de Rennes.
- RAMUS (1572). *Grammaire de Pierre de La Ramée*. Paris, A. Wechel.
- RENOUARD, Antoine A. (1837). *Annales de l'imprimerie des Estienne*, Paris, Jules Renouard.

WEY, Francis Alphonse (1848). *Histoire des révolutions du langage en France*, Paris, Firmin-Didot Frères.